



Pension alimentaire pour un enfant que je ne vois pas

Par **mado55**, le **19/09/2011** à **10:10**

Bonjour,

je suis séparé de mon ex depuis 2003 avec qui j'ai eu deux enfants.
je continue à voir le cadet toutes les deux semaines et paie bien sûr une pension alimentaire.
le soucis est que l'aîné de mes fils ne vit pas au domicile de sa mère à qui je verse une pension alimentaire; il a 15 ans et vit depuis longtemps chez ses grands- parents. de plus, je n'ai plus aucun contact avec celui-ci depuis 2004.
ma question est la suivante: dois- je continuer à verser une pension alimentaire pour un fils qui ne vit pas chez sa mère et dont je n'ai plus de nouvelles depuis très longtemps.
merci d'avance pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **19/09/2011** à **12:13**

Le fait que vous ne vouliez pas voir un de vos enfants (parce que si un parent ne voit pas un enfant et ne fait rien, c'est qu'il ne veut pas le voir, sauf si un jugement vous a retiré le droit de le voir) ne change rien à vos obligations.
Le fait qu'un enfant ne vive pas chez la mère ne fait pas qu'il n'est pas à la charge de la mère

Par **cocotte1003**, le **19/09/2011** à **12:44**

Bonjour, cet enfant doit bien être habillé, manger, aller à l'école..... et c'est à vous ses parents de subvenir à ses besoins puisqu'il ne travaille pas. Si vous ne payez pas, sa mère peut très bien vous saisir. Pour ce qui est de votre droit de visite, vous pouvez très bien l'imposer à votre fils qui doit lui se soumettre sous peine que sa mère est des problèmes, cordialement